**PROVINCE DE QUÉBEC**
**MRC MEMPHRÉMAGOG**
**MUNICIPALITÉ DU CANTON DE HATLEY**

# AVIS PUBLIC

Avis public aux personnes intéressées ayant le droit de signer une demande de participation à la procédure d'approbation des personnes habiles à voter à l'égard du second projet du règlement nº 2021-02 modifiant le règlement de zonage 2000-08.

Conformément aux articles 132 et suivants de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme*, lors d'une séance tenue le 1 février 2021, le conseil de la municipalité du Canton de Hatley a adopté par résolution le second projet du règlement nº 2021-02 modifiant le règlement de zonage 2000-08.

*Pour l'implantation d'une tour de communication desservant un service de sécurité civile dans la zone AF2-10, les obligations concernant la distance à respecter d'un bâtiment ainsi que les obligations concernant l''installation d'une clôture ne s'appliquent pas. De plus, une seule tour de communication pour les services de sécurité civile est permise pour l'ensemble de la zone AF2-10.*

Vu le contexte sanitaire de la Covid-19 et des bureaux fermés, pour être valide, toute demande doit parvenir par courrier électronique à info@cantondehatley.ca (ou laissé dans la boîte aux lettres sécurisé à l'entrée principale du 4765 chemin de Capelton) :

1) indiquer clairement la disposition qui en fait l'objet et la zone d'où elle provient ;
2) être reçue au plus tard le 10 février 2021 à 16 h ;
3) pour la tenue d'un registre, être signée par au moins 12 personnes intéressées de la zone d'où elle provient ou par au moins la majorité d'entre elles si le nombre de personnes intéressées dans la zone n'excède pas 21.

Les dispositions qui n'auront fait l'objet d'aucune demande valide pourront être incluses dans un règlement qui n'aura pas à être approuvé par les personnes habiles à voter

Les renseignements permettant de déterminer quelles sont les personnes intéressées ayant le droit de signer une demande et les modalités d'exercice par une personne morale du droit de signer une demande peuvent être obtenus au bureau de la municipalité, aux heures normales de bureau.

Le projet de règlement peut être consulté sur le site Internet cantondehatley.ca et des copies pourront être délivrées par courrier électronique.

Donné à Canton de Hatley, ce 2 février 2021

Kyanne Ste-Marie
Directrice générale